

● (1420)

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES DOCUMENTS DÉTRUITS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse détaillée et complète. Comme question supplémentaire, j'aimerais lui demander si des instructions ont été données pour qu'une partie ou la totalité de ces documents soit brûlée? A-t-on conservé une trace de leur contenu? A-t-on fait des microfilms? A-t-on conservé quoi que ce soit? De quand dataient ces documents? Concernaient-ils des enquêtes faites depuis 1971 ou 1972? Y a-t-il des documents datant de 1974, par exemple?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les dossiers ont été brûlés conformément à la politique habituelle de la Gendarmerie royale. La destruction des documents périmés se fait de la même façon dans les diverses régions. Je le répète, on a procédé de la même manière que dans les ministères. Ces dossiers remontaient à 1966. Toutefois, j'ai appris que tous les renseignements pertinents ont été transférés à l'unité nationale des enquêtes criminelles de la Gendarmerie royale. Aucun renseignement encore valide n'a été détruit.

Comme le député a posé la question hier, j'ajouterais qu'on n'a détruit aucun document en possession du service de sécurité ou concernant une enquête en cours au Québec.

Des voix: Bravo!

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—LA DATE DE LA MISE AU COURANT DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL PAR LE MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Approvisionnement et Services à propos d'une déclaration que le solliciteur général a faite à la Chambre vendredi et qui se fondait en partie sur des faits que lui avait communiqués le ministre des Approvisionnement et Services. La question que je veux poser au ministre est la suivante: Pourrait-il dire à la Chambre à quel moment il a parlé au solliciteur général actuel de la réunion qui a eu lieu entre lui-même, l'ex-commissaire Higgitt et certains autres fonctionnaires le 6 novembre? Quand le ministre actuel des Approvisionnement et Services en a-t-il parlé au solliciteur général actuel; et deuxièmement, se souvient-il, conformément au rapport fait à la Chambre par le ministre actuel, d'avoir à quelque moment au cours de l'an dernier dit quelque chose qui contredise nettement les faits fournis par le ministre dans la déclaration qu'il a faite vendredi à la Chambre?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur le président, j'ai donné avis à la présidence que j'aimerais invoquer la question de privilège à la fin de la période des questions orales. A ce moment-là, je ferai la déclaration que j'ai préparée, si le président accepte ma question de privilège. Au surplus j'ai l'intention, si encore une fois la présidence l'accepte et si c'est le vœu unanime de la

Questions orales

Chambre, de répondre à toutes les questions qui pourront m'être posées au sujet de ma déclaration.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour tirer les choses au clair, le ministre a déclaré à la Chambre ce qu'il avait déjà déclaré à la présidence, c'est-à-dire, qu'il avait l'intention de demander la parole sur une question de privilège. Si la Chambre est d'accord, il sera prêt à répondre aux questions touchant la déclaration qu'il fera alors. Je ne peux évidemment préjuger de cette question avant d'en arriver là. J'ai pensé que le ministre voudrait que ce soit inscrit au hansard; mais le Règlement de base qui s'applique à la période de questions et impose des limites à l'égard des responsabilités des ministres n'en est pas modifié pour autant.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de cette déclaration du ministre. Je réserverai mes questions jusqu'à ce qu'il ait fait sa déclaration en faisant appel à la question de privilège.

* * *

[Français]

LES FINANCES

LES PROTESTATIONS DE L'ASSOCIATION DES ASSUREURS-VIE CONTRE CERTAINES DISPOSITIONS DU BUDGET—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que la majorité des membres de l'Association des assureurs-vie protestent énergiquement contre les nouvelles dispositions budgétaires du 31 mars dernier relatives à l'imposition du capital-décès d'une assurance-vie, et étant donné l'impact que cette loi aura sur le programme d'assurance-vie, l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend donner suite aux revendications des membres de l'Association des assureurs-vie et, dans l'affirmative, de quelle façon?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas tout à fait le préambule de la question de l'honorable député, mais je dois signaler le fait que nous avons proposé des changements dans les moyens se rapportant à la taxation des polices d'assurance-vie dans le projet de loi présenté il y a une semaine, lesquels, je crois, amélioreront l'impact d'une telle taxation sur les individus jouissant d'un revenu modeste.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre. J'aurais un autre point sur lequel j'aimerais attirer son attention. Étant donné que les nouvelles propositions budgétaires du 31 mars dernier semblent être très discriminatoires à l'égard des particuliers à revenu modéré, et étant donné que ceux qui souscrivent à des polices d'assurance-vie le font afin de fournir une protection à leur famille, l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il songe à retirer lesdites propositions qu'il a lui-même annoncées lors de son dernier budget au sujet de ces groupes?